



## PREFECTURE DE L'ARDECHE

### PLOMB : DECHETS DES TRAVAUX DE DECONTAMINATION

**Référence réglementaire :** décret n° 2002-540 du 18 avril 2002 relatif à la classification des déchets.

Actuellement, les résidus provenant des travaux de décontamination de peintures au plomb ne sont pas expressément codifiés dans la nomenclature des déchets.

Les déchets issus des travaux d'élimination de peinture au plomb de l'habitat sont généralement de deux types :

#### ↳ Déchets assimilables aux déchets industriels banals (DIB) :

Il s'agit des déchets contenant de la peinture au plomb lorsque la teneur en plomb lixiviable est inférieure à 50mg/kg ou lorsque la teneur en plomb est inférieure à 3% du poids. Les déchets de bois ou de plâtre recouverts de peinture au plomb entrent à priori dans cette catégorie.

Ces déchets sont assimilables aux ordures ménagères et peuvent être éliminés en **décharge de classe II** (centre d'enfouissement technique) ou être incinérés dans un centre agréé.

#### Collecte et élimination :

- Agence Service Drôme-Ardèche – Centre de Montélimar Z.A. 26230 GRIGNAN ☎ : 04 75 91 10 20  
SITA MOS Centre de Stockage de Déchets Ultimes de DONZERE (acceptation sous réserve du résultat du test de lixiviation préalable).
- CET du SIDOMSA – Zone Industrielle « Les Veaux » 07170 LAVILLEDIEU ☎ : 04 75 94 33 57

#### ↳ Déchets industriels spéciaux (DIS) :

Il s'agit des déchets contenant du plomb en quantité supérieure aux seuils mentionnés ci-dessus.

Les résidus de décapage de peinture au plomb, les revêtements utilisés pour la protection du sol durant les travaux, les écailles de peinture dues au grattage, les chiffons ou essuie-tout utilisés pour le lavage des sols, etc... sont donc à éliminer comme des déchets industriels spéciaux.

Ces déchets doivent donc être éliminés en **décharge de classe I** après un éventuel traitement spécifique.

- France Déchets (30) BELLEGARDE ☎ : 04 66 01 76 13

Des **centres de regroupement et de transit** de DIS ou DIB existent et peuvent accepter les déchets issus des chantiers de décontamination de peinture au plomb.

#### **Quelques coordonnées de collecteurs ou centre de traitement de DIS :**

- |  |                                   |                    |
|--|-----------------------------------|--------------------|
| - TERIS (69)                                       | <u>Traitement ou regroupement</u> | ☎ : 04 78 07 46 04 |
| - Antenne à Givors (Labo Service) pour la collecte |                                   |                    |
| - SIRA Fûts (69)                                   | <u>Traitement ou regroupement</u> | ☎ : 04 72 49 25 05 |
| - TREDI (38) Salaise sur Sanne                     | <u>Traitement ou regroupement</u> | ☎ : 04 74 86 10 83 |
| - RABY (42) Chambon Feugerolles                    | <u>collecte</u>                   | ☎ : 04 77 61 15 15 |

- Autres collecteurs de DIS : se renseigner sur les modalités d'acceptation de ce type de déchets :

- |                   |               |                    |
|-------------------|---------------|--------------------|
| - ONYX (42)       | Saint-Chamond | ☎ : 04 77 22 04 25 |
| - MOS (42)        | Firminy       | ☎ : 04 77 40 57 10 |
| - METACENTRE (42) | Saint-Etienne | ☎ : 04 77 25 77 24 |
| - SRA SAVAC (42)  | Roanne        | ☎ : 04 77 23 94 32 |

#### Contacts :

DDASS de l'Ardèche – Service Santé-Environnement ☎ : 04 75 66 78 62

DDE de l'Ardèche – Cellule Constructions Publiques ☎ : 04 75 65 51 25